

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 mai 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Nathalie Geiger.

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 16 mai 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel
SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Absents excusés : Philippe KLEIN et Jean-Paul GLASSER.

COMPTE RENDU DE SEANCE

1° Le conseil municipal fixe le nombre des conseillers devant siéger au conseil d'administration du Bureau d'Aide Sociale (CCAS) à quatre et désigne au scrutin secret Mme Nathalie Geiger, MM Christian Huber, Marcel North et Pascal Stutzmann comme membres du CA.

2° Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} Classe en prévision du départ en retraite du secrétaire en place, poste à pourvoir au 1^{er} juillet 2008, à raison de 20 heures hebdomadaires de service. Adopté à l'unanimité.

3° Le conseil municipal autorise le maire à émettre un titre de recettes de 1.847 €uros en dédommagement du sinistre rue Abendmarkt (détérioration d'un lampadaire), chèque émis par l'assureur. Adopté à l'unanimité.

4° Le conseil municipal décide l'acquisition de matériel professionnel pour l'entretien des espaces verts pour un montant TTC de 5.895 €uros et autorise le maire à modifier le budget en conséquence. Adopté à l'unanimité.

5° Le conseil municipal autorise une augmentation mensuelle de 2 heures du temps d'emploi de M. André Mary chargé à présent de l'ouverture, de la surveillance et du nettoyage de la Laube mise à disposition des randonneurs du circuit des trois chapelles durant le Week-End. Adopté à l'unanimité.

6° Le conseil municipal approuve l'extension de l'éclairage public dans la rue des prés vers la maison de M. Ramaekers par l'implantation d'un lampadaire et autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Kah de Marlenheim pour un montant TTC de 2.858 Euros. Adopté à l'unanimité.

7° Le conseil municipal, sur présentation de l'adjoint Claude Galler, dit que le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable n'appelle pas d'observation de sa part.

Certifié à Wintzenheim, le 18 mai 2008.

Le maire
Alain North